

de l'humanité sur celles du droit strict, qui ne saurait trop être mis en lumière.

La remarque finale de M. Buzzati porte sur l'affectation des ressources de la Croix-Rouge à des calamités autres que la guerre. Il s'y déclare contraire, pour divers motifs dont l'un est d'ordre juridique. C'est que le signe de la croix rouge ayant un sens légal, depuis que la Convention de Genève en a fait la marque distinctive du service sanitaire des armées, et lui a attribué, pour cet usage seulement, une vertu tutélaire, il ne devrait pas être permis de s'en servir autrement. Cette règle a été suivie pendant la guerre franco-allemande, en 1870-71, pour l'œuvre des prisonniers de guerre, et pendant la guerre d'Orient, en 1877-78, pour l'assistance des populations turques fugitives. Le Comité international s'est alors opposé avec succès à ce que la croix rouge fût détournée de sa vraie destination. Si l'on veut qu'il puisse en être de même à l'avenir, il serait prudent de ne pas tolérer que cet emblème soit arboré pour toute espèce de fléau en temps de paix.

PAYS-BAS

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL WILLEM-JAN KNOOP

Au mois de janvier 1894, est décédé à La Haye, à l'âge de près de quatre-vingt-trois ans, le lieutenant-général de l'armée néerlandaise Willem-Jan Knoop, membre honoraire de la Société néerlandaise de la Croix-Rouge.

Né à Bruges en 1811, Knoop entra au service militaire à l'âge de quatorze ans; quatre ans après il fut nommé officier. Ce fut à la suite d'études sérieuses, d'efforts sans relâche et grâce à une rare assiduité, qu'il s'éleva aux plus hautes dignités militaires, conquérant à la fois une autorité et une popularité dont ne jouissent que rarement les chefs d'armée, en temps de paix.

Doué d'un jugement net et pénétrant pour tout ce qui concernait la défense et les forces militaires de son pays, possédant une incomparable érudition en matière de tactique et de stratégie, connaissant à fond l'histoire militaire de tous les peuples civilisés, auteur éminent, professeur à l'Académie royale militaire de Breda

pendant bien des années, le général Knoop a mis, sa vie durant, ses dons brillants et ses talents exceptionnels au service de sa patrie.

Bien que ce ne soit pas ici le lieu de traiter d'une manière détaillée de sa vie laborieuse et de ses nombreux écrits militaires, nous jugeons pourtant de notre devoir de rappeler, à propos de son décès, ses efforts infatigables, depuis 1863, pour gagner dans notre pays des adhérents à la Croix-Rouge, qui venait alors de se fonder. C'est de tout cœur, que nous évoquons le souvenir du zèle déployé par le général Knoop pour lui frayer un chemin dans les Pays-Bas.

A sa connaissance de l'histoire et des sciences de la guerre, le défunt joignait un sentiment profond de commisération pour les souffrances de l'humanité. Convaincu qu'il était impossible d'anéantir la guerre d'un seul trait de plume, et qu'elle continuerait à écraser les peuples, il se fit le champion de la Croix-Rouge, pour adoucir du moins les maux de ce fléau terrible, dans un temps où celle-ci, encore jeune et peu appréciée, avait partout à souffrir de la tiédeur et de l'ignorance du public.

Par son écrit intitulé : *Le Congrès de Genève en 1863*, Knoop expliqua à ses compatriotes le but humanitaire de cette institution.

Longtemps encore il eut à lutter, presque seul, contre l'indifférence générale pour ce pacte salutaire¹, mais, en vrai soldat, il n'a jamais renoncé à sa fidélité au drapeau de la Croix-Rouge, et lorsque, en 1867, feu S. M. le roi Guillaume III, institua dans notre patrie la Société néerlandaise pour porter secours aux soldats blessés et malades en temps de guerre, Knoop en fut nommé membre honoraire, comme hommage à son dévouement. Notre compatriote illustre n'a jamais cessé depuis lors de s'intéresser à tout ce qui concerne notre Société, qui doit en très grande partie son existence à sa persévérance et à sa plume éloquente. C'est pourquoi nous considérons comme un devoir sacré d'insérer ces lignes dans le *Bulletin international*, en commémoration de sa vie et de ses œuvres.

Le modeste soldat, aux principes élevés, qui maintenant repose dans la tombe, a travaillé pour sa patrie et pour la Croix-Rouge tant qu'il faisait jour ; sur son cachet il avait gravé en lettres ineffaçables : « Repos ailleurs ». *Comité central néerlandais.*

¹ Voy. *Mémorial des vingt-cinq premières années de la Croix-Rouge, 1863-1888*, p. 203.